

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE ET TECHNIQUE  
MEPST

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

**Financement : Crédit IDA N°7284-ZR**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
SPÉCIALISTE EN GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR  
L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU PROJET D'APPRENTISSAGE ET  
D'AUTONOMISATION DES FILLES (PAAF)**

**ZR-PAAF-387160-CS-INDV**

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020)

## I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre, avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP), dans les provinces ci-après : Kinshasa, Lomami, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Kongo Central, Kwilu, et Ituri.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

### **Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles**

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

#### *Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage*

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître l'accès à un environnement d'apprentissage de qualité, adaptés aux filles et inclusifs, notamment pour les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur du propre pays ou vivant avec un handicap. Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres, le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par le changement climatique et les dangers naturels, y compris des salles situées à des endroits stratégiques pouvant servir d'abris en cas de crise.

#### *Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation*

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la scolarisation des filles ainsi que la proportion d'enseignantes dans l'enseignement secondaire. Pour cela, le projet financera, dans les conditions définies dans le document de projet (PAD) :

- Des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province (Kasaï) ayant le taux de scolarisation secondaire le plus bas. Une partie de la bourse sera versée directement à l'école pour couvrir les frais de scolarité ; le reste sera versé à la mère de l'étudiante ou à la personne responsable d'elle. Dans les districts de la province du Kasaï où un registre social a été établi (dans le cadre du Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) financé par la Banque), la bourse ne sera attribuée qu'aux filles des ménages les plus pauvres ; là où le registre n'a pas encore été établi, la bourse sera accordée à toutes les filles fréquentant une école secondaire publique. La vérification de la fréquentation sera effectuée par une assistance technique tierce, qui sera contractée dans le cadre du projet.
- Une assistance technique pour établir la liste des filles éligibles au début de chaque année scolaire afin d'identifier le mécanisme financier approprié pour chaque mère/gardienne et de transférer les fonds.
- Des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des cinq provinces cibles.

## **Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

### ***Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage***

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycles du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation civique.

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le PAD :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque, notamment avec le Projet d'éducation pour la qualité et la pertinence des enseignements aux niveaux secondaire et universitaire (PEQPESU, ).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition

pertinentes de la RDC.

- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles. La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total) dans les cinq provinces principales, chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- La formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

### ***Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement***

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

**(a) Formation initiale des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le projet financera une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des institutions de formation initiale, y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
  - a) La construction et l'équipement d'un *Smart Lab* (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans ces cinq ISP-EdE. Les cinq ISP seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
  - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
  - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
  - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des

programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISP ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.

- e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

**(b) Formation professionnelle continue des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le développement et la livraison de paquets et d'activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet.
- La formation, pour chaque REP, d'un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école membre, du directeur des études et d'un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP).
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études.
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées par l'instrument d'observation.

***Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs***

- L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réaction et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ;
- La mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réaction à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réaction détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du Projet d'urgence pour l'Équité et le Renforcement du Système éducatif (PERSE)), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS et d'opérer les premiers aiguillages vers les prestataires de services ou le MGP pour la suite des opérations.

### **Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera les conseils, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

### **Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)**

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine

humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux. Au vu de l'évaluation environnementale et sociale du projet, neuf (9) des dix (10) NES ont été jugées pertinentes et susceptibles d'être déclenchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAAF. Il s'agit notamment de :

NES	INTITULE	Applicable	Non applicable
N°1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Oui	
N°2	Emploi et conditions de travail	Oui	
N°3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Oui	
N°4	Santé et sécurité des populations	Oui	
N°5	Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	Oui	
N°6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Oui	
N°7	Peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Oui	
N°8	Patrimoine culturel	Oui	
N°9	Intermédiaires financiers		Non
N°10	Mobilisation des parties prenantes et information	Oui	

## II. MODALITÉS INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale

du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes.

Le MEPST recrute, comme membre de l'ECP, un Coordonnateur délégué adjoint, qui aura la responsabilité de soutenir le Secrétaire Général à l'EPST et le Coordonnateur délégué dans la supervision et la coordination de la mise en œuvre du projet.

Ainsi, le Projet se propose de recruter un(e) consultant(e) individuel (e) qui assumera les fonctions de **Spécialiste en gestion environnementale** et qui sera chargé d'appuyer l'Équipe de Coordination du Projet (ECP) sur toutes les questions relatives à la gestion des risques environnementaux et sociaux encourus dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PAAF.

En d'autres termes, le/la **Spécialiste en gestion environnementale** garantira la prise en compte effective des prescrits des Normes Environnementales et Sociales (NESs) applicables aux activités du projet, conformément au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), ainsi que la mise en place et le fonctionnement effectif du Mécanisme de gestion des plaintes sensible à l'Exploitation et l'Abus Sexuel, et le Harcèlement Sexuel (MGP-EAS/HS).

### **III. MISSION DU/ DE LA CONSULTANT (E)**

Sous l'autorité du/de la Coordonnateur (trice) délégué, le Spécialiste en gestion Environnementale assurera un appui technique à l'ECP et aux autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet dans le domaine de ses compétences.

Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques environnementaux du PAAF comme convenu dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) dudit programme.

Le/la spécialiste en gestion environnementale devra s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales pertinentes ainsi que des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale dans la conduite des activités du PAAF.

Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le/la spécialiste en sauvegarde sociale et aussi l'Expert(e) en violences basées sur le genre (VBG), ainsi qu'avec l'ensemble du personnel du projet et les différentes parties prenantes de mise en œuvre

### **IV. RESPONSABILITÉS ET TACHES**

Le/la spécialiste en gestion environnementale a pour tâches de :

**(1) Approche de gestion des risques E&S**

- Développer et mettre en œuvre en collaboration du spécialiste en développement social et une approche de gestion environnementale et sociale du projet (préparation des instruments



en lien avec les études techniques, surveillance environnementale des travaux, flux d'information, gestion des aspects E&S des contrats, etc.)

•

**(2) au niveau de la préparation des sous-projets**

- Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de Passation des Marchés (PPM) en définissant en lien avec les infrastructures à construire et les activités d'assistance technique, les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de gestion environnementale et veiller à leur réalisation ;
- Procéder à l'évaluation environnementale préliminaire (screening partie environnementale) de toutes les activités et en déterminer l'instrument adéquat à préparer avant leur mise en œuvre
- Procéder à l'élaboration des outils simples de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- Appuyer, en collaboration avec le/la spécialiste en sauvegarde sociale, la mise en œuvre des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO);
- Élaborer les termes de référence pour la préparation des instruments de gestion des risques environnementaux en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur les conditions des travailleurs en prenant en compte les aspects d'hygiène, santé et sécurité. En collaboration avec le spécialiste en développement social, s'assurer que les intérêts et les risques pour les populations marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les personnes de troisième âge, les déplacés, les communautés indigènes, et les personnes vivant avec handicap sont également pris en compte ;
- Participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de gestion environnementale produits dans le cadre du projet PAAF ;
- Assurer le suivi et l'analyse des documents de gestion environnementale en relation avec les consultants recrutés à cet effet, le/la spécialiste en sauvegarde sociale, l'Expert(e) en VBG, et les autres spécialistes de l'ECP, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, aux conventions internationales et à la législation congolaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l'hygiène, santé et sécurité ;
- S'assurer, en collaboration avec le/la Spécialiste de passation des marchés du PAAF, de l'insertion, dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) et les contrats des entreprises, des clauses environnementales, y compris les clauses spécifiques à la sécurité des travailleurs et aux VBG ;
- Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementales, tout en assurant la prise en compte des aptitudes relatives au genre et aux VBG ;

- Appuyer les coordinations provinciales du projet PAAF dans le suivi de la prise en compte des aspects environnementaux par les prestataires (entreprises, bureaux d'études, etc.),
- Veiller à l'appropriation de tous les documents de sauvegardes du projet (PEES, PMPP, CGES, EIES, etc.) par les équipes du projet, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets.

### ***(3) Au niveau de l'exécution des sous-projets***

- Faire le suivi de la mise œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et si nécessaire, prendre des initiatives pour sa mise à jour
- En lien avec les instruments des sous-projets et contrats des travaux, préparer et faire adopter un calendrier annuel de surveillance et suivi environnemental et veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les instruments et les contrats.
- Concevoir et gérer une base de données (collecte de données, mise à jour, analyse des données, diffusion et gestion de l'information, etc.) de suivi et de surveillance environnemental du projet
- Travailler, conjointement avec le/la spécialiste en sauvegarde sociale et l'Expert(e) en VBG, à l'adaptation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du PERSE et s'assurer de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres partenaires du projet, tout en veillant à la mise en place, dans le MGP, des procédures éthiques relatives au traitement des cas de VBG et du protocole de réponse aux cas de VBG
- Élaborer à bonne date :
  - les rapports d'activité trimestriels sur les mesures de gestion des risques E&S ,
  - le rapport de mise en œuvre du MGP tous les trois (03) mois,
  - les rapports circonstanciels en cas d'incident ou d'accident sur la santé , la sécurité et l'environnement (S'assurer de la transmission à bonne date des rapports et documents de sauvegardes environnementales à soumettre à la Banque mondiale pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre.
- Organiser les missions de supervision des activités sur le terrain en collaboration avec le spécialiste en développement social
- Participer à la préparation des missions de supervision et d'évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions
- Préparer sur la base des besoins un plan de renforcement des capacités E&S et appuyer l'ECP dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur les mesures de gestion environnementale à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l'hygiène santé et sécurité, gestion des pestes, protection de la biodiversité, condition des travailleurs. En collaboration avec le spécialiste en développement social et VBG, porter attention aux questions relatives à l'égalité des genres, aux normes sociales et culturelles préjudiciables, surtout envers les femmes et les

filles, et à l'atténuation des risques et la réponse aux cas de VBG, y compris l'exploitation et abus sexuels et le harcèlement sexuel

- Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d'activité.

***Qualifications et aptitudes du/de la spécialiste à recruter doit :***

- Avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 5 ou plus) dans les domaines de sciences environnementales, de la foresterie, ou tout autre diplôme équivalent ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes des projets/programmes ;
- Avoir une expérience dans la gestion des questions liées à l'hygiène santé et sécurité au travail
- Avoir une connaissance des anciennes politiques de sauvegardes, des normes environnementales et sociales et du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
- Être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationales et internationales applicables en matière de sauvegardes environnementales ;
- Pouvoir travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
- Être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (MS Word, Excel, Access, etc.) et internet ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une connaissance de la langue anglaise est un atout ;
- Être disposé (e) à se déplacer fréquemment en province.

**Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale**

## **V. CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L'évaluation de la performance du spécialiste en gestion environnementale se fera sur la base des huit (8) critères suivants :

- 1) Conformité avec le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)
  - Seuil Élevé: Conformité totale avec le PEES et initiatives prises pour l'améliorer.
  - Seuil Moyen: Respect partiel des directives du PEES.
  - Seuil Faible: Non-respect des directives du PEES, entraînant des risques environnementaux élevés.
- 2) Qualité des rapports trimestriels sur les mesures de sauvegardes environnementales
  - Seuil Élevé: Rapports complets, précis et soumis dans les délais impartis.
  - Seuil Moyen: Rapports complets mais nécessitant des améliorations en termes de précision ou de délai.
  - Seuil Faible: Rapports incomplets, imprécis ou en retard.

- 3) Collaboration avec les parties prenantes (spécialiste en sauvegarde sociale, Expert(e) en VBG, etc.)
  - Seuil Élevé: Excellente collaboration et communication efficace.
  - Seuil Moyen: Collaboration et communication satisfaisantes mais perfectibles.
  - Seuil Faible: Faible niveau de collaboration ou communication inefficace.
- 4) Gestion de la Base de Données du Suivi Environnemental
  - Seuil Élevé: La base de données est constamment mise à jour et bien gérée.
  - Seuil Moyen: La base de données est à jour mais nécessite des améliorations.
  - Seuil Faible: La base de données est désuète ou incorrecte.
- 5) Respect des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale
  - Seuil Élevé: Aucune violation des normes, et présence d'initiatives pour les surpasser.
  - Seuil Moyen: Quelques violations des normes mais des mesures correctives sont en place.
  - Seuil Faible: Plusieurs violations des normes.
- 6) Réponse aux recommandations des revues internes et externes
  - Seuil Élevé: Répond rapidement et efficacement aux recommandations.
  - Seuil Moyen: Répond aux recommandations mais avec des délais.
  - Seuil Faible: Néglige ou ne répond pas aux recommandations.
- 7) Efficacité dans le renforcement des capacités des acteurs
  - Seuil Élevé: Efforts effectifs et réussis dans le renforcement des capacités.
  - Seuil Moyen: Efforts présents mais manquant d'efficacité.
  - Seuil Faible: Absence d'efforts ou de plans pour renforcer les capacités.
- 8) Sensibilité aux questions de genre et aux VBG
  - Seuil Élevé: Actions proactives et efficaces pour adresser les problèmes de genre et de VBG.
  - Seuil Moyen: Conscience des problèmes mais actions insuffisantes.
  - Seuil Faible: Ignorance ou négligence des problèmes de genre et de VBG.

## **VI. DURÉE DE LA MISSION**

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Le Spécialiste en gestion environnementale sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois. La prise de poste aura lieu à la date d'entrée en vigueur du projet ou peu après.

Le(la) candidat(e) sélectionné(e) devra signer un acte d'engagement à respecter le Code de bonne conduite du personnel enseignant, adopté par le ministère, à la signature du contrat et avant la prise des fonctions.

## **VII. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT**

Le Spécialiste en gestion environnementale du PAAF sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

## **VIII. CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Le consultant sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.